



RÈGLEMENT DE CONCOURS
de la Société cynologique suisse SCS
pour les disciplines sportives
Agility | Mobility | Obedience

RÈGLEMENT
Agility (ajout 2025)
Video Assistant Referee (VAR)

valable à partir du 06.03.2026

TABLE DES MATIÈRES

4	Évaluations	3
4.6	Referee assistant vidéo	3
4.6.1	Quand peut-on faire appel à un referee assistant vidéo ?	3
4.6.2	Comment le VAR est-il utilisé ?	3
4.6.3	Quand le VAR intervient-il ?	3
4.6.4	Affichage d'une correction.....	3
5	Approbation et entrée en vigueur	3

Remarque concernant la formulation neutre en termes de genre

Pour des raisons de lisibilité, nous renonçons à une différenciation neutre en termes de genre. Les termes correspondants s'appliquent en principe à tous les sexes, dans un souci d'égalité de traitement.

4 ÉVALUATIONS

4.6 Referee assistant vidéo

4.6.1 Quand un referee assistant vidéo peut-il être utilisé ?

Afin d'assister les juges, un referee assistant vidéo (VAR) peut être utilisé lors des concours officiels d'Agility organisés sous l'égide de la CTAMO. Le recours au VAR est facultatif et sert à mieux évaluer les situations, en particulier dans les zones de contact, ainsi qu'à renforcer l'équité envers tous les participants.

4.6.2 Comment le VAR est-il utilisé ?

Le VAR est utilisé conformément aux directives publiées par la CTAMO concernant son utilisation.

4.6.3 Quand le VAR intervient-il ?

Le VAR ne corrige une décision du juge principal que si les images enregistrées offrent une perspective supplémentaire qui clarifie les aspects du processus d'évaluation et garantit le respect des règles.

4.6.4 Affichage d'une correction

Le juge principal affiche toute correction VAR éventuelle.

Une correction de la décision du juge principal est effectuée immédiatement après la course. Le juge principal peut consulter la vidéo VAR à cette fin. Le visionnage ultérieur des images vidéo n'est pas autorisé.

5 APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Cet ajout au règlement d'Agility a été décidé lors de la réunion de la CTAMO du 26 novembre 2025 et publié sur le site web de la CTAMO pour avis. Il a également été envoyé aux présidents des clubs.

Le règlement entre en vigueur le 06.03.2026.

Peter Feer
Président de la CTAMO

Sascha Grunder
Vice-président CTAMO